

# Le coût de revient du lait breton s'affiche

Publier ou ne pas publier ? Cerfrance Bretagne a décidé. Trois fois par an, le centre de gestion publiera le coût de revient moyen annuel du lait.

## OBSERVATOIRE

Le coût de revient du lait était de 398 € en 2019. Le chiffre provisoire de 2020 est de 402 €, soit une augmentation de l'ordre de 4 €/1 000 L en un an.

Si Cerfrance a décidé de publier ces chiffres, c'est pour « couper court » aux données officieuses diffusées sous le manteau – « et parfois estampillées Cerfrance » – que l'on retrouve sur la table des négociations commerciales. « Le meilleur moyen d'arrêter cette pratique est de publier nous-mêmes nos propres chiffres », explique Gérard Roulleaux, éleveur en Ille-et-Vilaine et président de Cerfrance Bretagne. Et de préciser que « Cerfrance Bretagne s'est concerté avec les organisations de producteurs du Grand Ouest pour juger du bien-fondé de publier un observatoire du coût de revient de la production laitière en systèmes conventionnels en Bretagne ».

### Un indicateur réactif

Cette diffusion de coûts de revient, qui s'appuie sur quelque 2 000 résultats comptables d'élevages bretons conventionnels spécialisés, s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi Égalim. Parmi les 9 recommandations figure en effet « la nécessité de renforcer la prise en compte des coûts de production des agriculteurs dans les discussions entre les autres maillons de la chaîne ».



GÉRARD ROULLEAUX,  
Président Cerfrance  
Bretagne.

**+4 €**  
/ 1 000 L  
EN UN AN.

rard Roulleaux. « Serge Papin, chargé de mission de médiation entre agriculteurs, industriels et distribution, souhaitait un tiers de confiance. Avec notre agrément à l'ordre des experts nous remplissons les critères ».

### Gravé dans le marbre

« Nous avons voulu un indicateur réactif », poursuit le président qui annonce trois publications annuelles : « D'abord une tendance de l'année écoulée en avril ; puis un coût définitif en août diffusé avant le démarrage des négociations commerciales en septembre ; et enfin, une tendance sur l'année en cours ». Au-delà du chiffre stricto sensu, les différents interlocuteurs (industriels, distribution, politiques, organismes consulaires, syndicalistes, etc.) pourront au fil des ans lire une évolution des coûts de revient. « La méthodologie de calcul sera constante dans le temps », annonce le président.

Didier Le Du

## COMMENT EST CALCULÉ LE COÛT ?

- Charges directes : alimentation, conduite d'atelier.
- Charges fixes : mécanisation, bâtiments et équipements, frais divers, foncier, capital d'exploitation (amortissement et frais financiers), travail (salariés et exploitants).

Les charges fixes intègrent des charges supplé-

tives forfaitaires qui rémunèrent :

- Les capitaux propres à hauteur de 1,5 % en 2020.
- Le foncier en propriété à hauteur de 150 €/ha.
- Le travail de l'exploitant à hauteur de 2 Smic net annuel + cotisations sociales MSA correspondant à ce niveau de revenu.